

Vos questions / nos réponses

## Besoin d'aide

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/09/2011 09:33

Bonjour,

Je vous écrit au sujet de ma meilleure amie qui me fait vraiment peur. A l'heure actuelle elle est alcoolique, consomme du cannabis du matin au soir, de la cocaïne en fin de journée ainsi que de la mdma mais de manière moins régulière. Elle ne dors presque plus, je ne peux même pas dire qu'elle prend un véritable repas par jour, elle ce plaint régulièrement de douleurs, perds ses cheveux à point que je ne pensais même pas possible en si peu de temps.. Son comportement à changer, elle c'est mise a battre son petit ami, elle ce scarifie et peut faire bien pire quand elle est en manque.

Cela fait environ 6 mois que la situation a dégénéré même si la drogue était déjà présente avant. J'ai fait de mon mieux pour l'aider mais elle ne veux rien savoir, elle n'arrêtera pas tant qu'elle ne sera pas morte(ce sont ses propres mots). Y a t il un moyen pour obliger une personne a faire une cure ou quelque chose comme ça contre sa volonté? J'ai vraiment l'impression qu'elle arrive au bout et je ne peux pas la regarder partir sans rien avoir fait.

---

**Mise en ligne le 19/09/2011**

Bonjour,

Votre amie semble en effet vivre un profond mal-être, qui dépasse largement le cadre des problèmes d'addictions, ce qui pour son entourage ne peut être qu'une rude épreuve. La difficulté est qu'elle refuse toute aide, et semblerait prête, d'après ce qu'elle dit, à continuer de consommer quelles qu'en soient les conséquences.

Il n'est pas possible de l'obliger à faire une cure, mais dans certains cas, il est envisageable de faire hospitaliser quelqu'un contre son gré, c'est ce que l'on appelle une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Il faut pour cela qu'un médecin vienne constater son état afin de lancer cette procédure. Cela vise à répondre à une situation d'urgence en faisant hospitaliser une personne dans un service de psychiatrie, la plupart du temps durant moins d'une semaine. Il ne s'agira donc pas de soins liés aux addictions elles mêmes, mais plus aux problèmes psychologiques qui sont à la base.

Même si l'on ne sait pas ce que cela peut générer chez la personne concernée, il est peu probable qu'une HDT résoudra ses problèmes de souffrance. En effet, suivant la nature de son mal-être, cela peut prendre beaucoup de temps pour aller mieux, que ce soit en voyant un psychologue ou en trouvant une autre solution. Dans tous les cas, il est nécessaire qu'elle soit volontaire, afin de pouvoir s'investir pleinement dans son processus de soin, ce qu'une prise en charge uniquement hospitalière et imposée ne pourra certainement pas régler.

Face aux violences que son petit ami subit, n'hésitez pas, si vous en avez la possibilité et s'il en ressent le besoin, de l'orienter vers "SOS violence en privé" (03.22.52.09.52, 7j/7 de 9h à 22h), dont l'association a pour but de réfléchir et d'agir face aux violences conjugales, d'accompagner les victimes et d'orienter selon les demandes.

Sachez aussi que les centre de soins spécialisés en toxicomanie accueillent aussi l'entourage, ce qui peut vous permettre, face à une situation si difficile à vivre, d'être soutenue, conseillée, et ainsi de prendre du recul afin de l'aider au mieux. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un lieu spécialisé proche de chez vous où l'accueil y est gratuit et confidentiel. De plus, notre service téléphonique reste à votre disposition tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, afin d'être soutenue et conseillée.

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

### **Association Drogues et Société : CSAPA Epice**

42, rue Saint-Simon  
**94000 CRETEIL**

**Tél :** 01 48 99 22 14

**Site web :** [www.drogues-et-societe.com/](http://www.drogues-et-societe.com/)

**Accueil du public :** Accueil inconditionnel et sans rendez-vous le matin de 9h à 12h45 Accueil sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h30.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Orientation des jeunes consommateurs vers le Centre IAP (Informer-Accompagner-Prévenir) à côté du Csapa

**Substitution :** Centre de délivrance de traitement de substitution aux horaires du Csapa pour les personnes suivies au centre.

[Voir la fiche détaillée](#)